



Monsieur le Sous Préfet,

C'est en temps que président de l'association Rexpoëde Environnement que je vous adresse ce courrier.

Dans l'édition du Journal des Flandres du 9 Février 2011, vous avez fait part de votre sentiment sur le sujet des antennes relais de téléphonie mobile, et c'est sur ce sujet que je souhaite vous interpeller.

J'ai pu apprécier dans cet article votre souhait que ces installations soient éloignées du public dans les cas où cela est possible, et que dans les cas de concertation difficile vous vous proposiez comme médiateur.

A la lecture de cet article, j'ai décidé de vous écrire sur la problématique que nous avons à Rexpoëde.

En 2007, école Victor Hugo, 1<sup>er</sup> cas de tumeur au cerveau sur un enfant de 8 ans, on est sûr aujourd'hui que cet enfant conservera des séquelles irréversibles.

Avril 2009, 2<sup>e</sup> cas de tumeur au cerveau, cette fois sur une petite fille de 5 ans, Zoé qui décèdera 6 mois plus tard..

Fin de l'année 2010, les opérateurs Orange et SFR installe sur la cheminée la nouvelle technologie UMTS qui va sensiblement augmenter le champ électromagnétique global.

Notre association avec l'aide de l'association nationale Priarten a fait une demande d'enquête sanitaire à la direction générale de la Santé, nous attendons la réponse.

Depuis avril 2009, nous avons organisé plusieurs réunions publiques afin d'informer la population et les élus, notre travail fut récompensé car le conseil municipal a décidé de soutenir la demande d'enquête sanitaire.

Voilà monsieur le Sous Préfet rapidement exposé la situation dans notre village et de l'école Victor Hugo qui se trouve à 100 m de la cheminée supportant les antennes relais.

**En conclusion Monsieur le Sous Préfet, nous vous demandons de faire appliquer le principe de précaution, car en l'absence de certitude scientifique rien ne doit retarder la mise en œuvre des procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures de nature à parer à tout dommage.**

Pour le cas de l'école Victor Hugo, le moment n'est pas de savoir s'il faut changer la réglementation, de savoir qui est dans ses droits ou non, la seule démarche qui s'impose aujourd'hui est le déplacement de ces antennes relais à l'extérieur du village, avant qu'un nouveau cas se déclare.

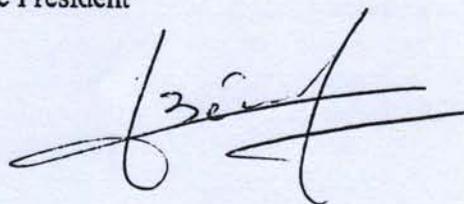
Rexpoëde n'est pas un cas isolé, Saint Cyr l'Ecole, Draveil, Ruitz sont des réalités. A chaque fois le dénominateur commun est une installation de téléphonie mobile à proximité de l'école.

Nous sollicitons de votre part un rendez-vous si vous le jugez utile, pour vous faire part de nos inquiétudes concernant les risques encourus par les très jeunes enfants de l'école et son environnement proche ainsi que vous exposer nos arguments soutenant notre demande.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Sous Préfet, nos respectueuses salutations.

Fait à Rexpoëde le 22 Février 2011

Pour Rexpoëde Environnement,  
Le Président



Isabelle CARI  
Correspondante Régionale  
Nord - Pas-de-Calais

